



Programme de formation

Informer, prévenir et agir contre les violences sexuelles et sexistes [Manager]

30/08/2023

Prix INTER : à partir de 500,00 € net de TVA

Durée : 1 jour soit 7 heures

Public : élus des collectivités territoriales.

Prérequis : aucun

Objectifs :

- Prendre connaissance des violences sexuelles et sexistes dans le cadre professionnel
- Connaître le cadre réglementaire et les sanctions encourues
- Identifier les situations à risques
- Connaître et solliciter les acteurs concernés

Programme :

Dans le cadre de l'accord relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la fonction publique signée le 8 mars 2013, la circulaire du 9 mars 2018 relative à la lutte contre les violences sexuelles et sexistes dans la fonction publique définit un plan de prévention et de traitement de ces violences. Ce plan s'articule autour de trois axes que les employeurs des trois versants de la fonction publique doivent impérativement mettre en œuvre dans leurs services.

Cette formation de sensibilisation consiste à informer les agents de la réalité professionnelle des violences sexuelles et sexistes, à encourager une démarche individuelle de prise en compte des violences ainsi qu'à prévenir des sanctions encourues.

1- Qu'entend-on par "violences sexuelles et sexistes"?

La différence entre violence et séduction ;

Les stéréotypes sur les violences ;

Rappel des infractions pénales et susceptibles d'une sanction disciplinaire, des délais de prescriptions et de la charge de la preuve.

2- Connaître le cadre de la protection prévu par le statut général de la fonction publique contre les violences et le harcèlement

Les obligations de l'administration ;

La responsabilité de l'administration ;

Les règles de l'enquête administrative.

3- Les spécificités de l'intervention auprès d'une victime de violences sexuelles

Comprendre les stratégies de l'agresseur et l'impact des violences sur la victime ;

Ce qu'il faut faire et ce qu'il faut éviter.

CUMEO

2 place Alexandre Farnèse 84000 Avignon Tél : 0427043141 – Email : contact@cumeo.fr Site internet: www.cumeo.fr
SIRET : 53368891700020 Déclaration d'activité enregistrée sous le n° 93840322984 auprès du préfet de la région PACA

Programme de formation

4- Le repérage et l'accompagnement des victimes de violences sexuelles

Être vigilant face aux changements d'attitude qui peuvent être pris en compte dans le cadre d'un contexte de travail ;
Comment assurer le premier contact de la victime, à savoir le rôle de confident ? ;
Comment réagir en tant que témoin d'une situation ?

5- Comment mener un entretien avec une victime de violences sexuelles

Les 10 principales étapes de l'entretien ;
Ce qu'il faut dire et ce qu'il faut éviter de dire.

6- Les acteurs de la prévention et leurs rôles

Le maire et ses adjoints ;
Le chef de service ;
L'encadrement et les services de ressources humaines ;
Les organisations syndicales ;
Le médiateur de l'administration ;
Les interlocuteurs de la cellule d'écoute ;
Le préventionniste ;
Le CST ;
La médecine du travail/de prévention ;
Le psychologue du travail ;
Associations en charge d'aide aux victimes.

Formateur référent :

M. Jean-Baptiste Planchin, consultant-formateur (FPE, FPH, FPT et secteur privé), responsable pédagogique et administratif

Méthode pédagogique :

Identification des besoins et des attentes avec un questionnaire d'évaluation des attentes ;
Activités brise-glace ;
Apport des connaissances : exposé oral et interaction avec les apprenants, activités en petits groupes pour la résolution de problèmes et des médias variés ;
Apprentissage interactif au cours de discussions, ateliers pratiques, quiz interactifs.

Si vous êtes en situation de handicap, nous vous prions de prendre contact avec [notre référent handicap](#).

Nos modalités pédagogiques peuvent être adaptées en fonction de votre handicap par l'utilisation d'outils appropriés (documents en Braille, logiciel Jaws, langue des signes française etc.).

Moyens et supports pédagogiques :

Présentations en vidéoprojection
Quiz interactifs / questionnaires
Espace de stockage extranet des stagiaires : document pédagogique, documents d'informations complémentaires (articles, rapports, études, arrêts juridiques etc.), dossiers documentaires.

Programme de formation

Modalités d'évaluation et de suivi :

Délai d'accès de 24h

Inscription après avis du responsable de formation

L'évaluation se fera tout au long de la formation

Un questionnaire d'évaluation et de satisfaction de fin de formation est mis à disposition